



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **24 AOUT 2020**

Nos références :
Vos références :

Madame la Présidente,

Lors de notre échange mercredi 29 juillet dernier, nous avons conjointement constaté l'impact défavorable de l'évolution des impôts de production sur la compétitivité des entreprises françaises. En moyenne deux fois plus élevée que dans la zone euro (3,2 % de PIB en France contre 1,6 % du PIB), la fiscalité de production relève principalement des collectivités territoriales.

Afin de réindustrialiser nos territoires et d'améliorer la performance de notre tissu industriel particulièrement affecté par la crise actuelle, une action ambitieuse et ciblée sur les impôts de production est nécessaire dès 2021.

Pour maximiser le soutien apporté à l'industrie, l'un des scénarios de baisse des impôts de production reposerait sur une réduction de 50 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), correspondant à la part perçue par les régions, comme cela a été prévu par l'accord de partenariat signé le 30 juillet dernier avec les régions, ainsi que sur une réforme de la valeur locative des établissements industriels, devenue obsolète depuis 1970 mais toujours employée pour le calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Ainsi, la baisse d'impôts pour les entreprises atteindrait 10,1 Md€ par an dont 6,8 Md€ de CVAE, 1,75 Md€ de TFPB et 1,54 Md€ de CFE.

Concernant les établissements industriels, la réduction par deux de leur valeur locative impliquerait la division par deux des taux d'intérêt applicables au prix de revient des bâtiments, terrains et installations foncières. Les effets de cette réforme sur les communes et les EPCI devront être intégralement neutralisés, tant sur le stock des établissements industriels déjà établis que sur le flux des extensions ou installations nouvelles. Ce principe de neutralité préservera l'intéressement local à l'accueil des industries.

Comme nous en sommes convenus, nous vous proposons de travailler plus avant sur cette piste et de vous présenter le mécanisme envisagé de compensation de recettes de CFE et de TFPB, pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Nous souhaitons que cette compensation soit certaine, dynamique et territorialisée.

1/2

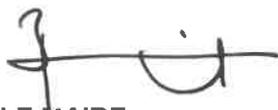
Mme Caroline CAYEUX
Présidente de Villes de France
94 rue de Sèvres
75007 Paris

139 rue de Bercy – 75572 Paris
Cedex 12

Pour ce faire, une mesure équivalente à un dégrèvement pourrait être mise en place, à travers un prélèvement sur les recettes de l'Etat. Elle consisterait à verser à chaque collectivité le même montant de TF et de CFE que les établissements industriels du territoire : pour 1 euro payé par l'entreprise, 1 euro serait payé par l'Etat. Ainsi, la progression des bases fiscales, avec l'extension d'un établissement industriel par exemple, se traduirait par une hausse de la TF et de la CFE, d'une part, et de la compensation de l'Etat, d'autre part, exactement dans les mêmes proportions. A l'inverse, en cas de perte de bases fiscales, notamment lors de la fermeture d'un établissement industriel, la compensation de l'Etat serait réduite à due concurrence.

L'élaboration de cette mesure, ainsi que l'évaluation des possibles effets de bord sur d'autres impositions directes locales, sur la CVAE des entreprises multi-sites ou encore sur l'équilibre global des ressources issues de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, pourraient faire l'objet d'un groupe de travail dès la fin du mois d'août, en amont du projet de loi de finances pour 2021. Il nous paraît en effet indispensable de travailler avec vous et sans attendre sur cette réforme fiscale dont les effets attendus sur la croissance et l'emploi, dans cette période de crise, sont majeurs.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre considération distinguée.



Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Relance



Olivier DUSSOPT
Ministre délégué chargé des
Comptes publics